



Animation de séances participatives



Formation – 25 et 26 janvier 2018

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Objectifs pédagogiques de la formation

À la fin de la formation, les participants seront capables :

- de distinguer avec précision les différents niveaux de participation,
- d'identifier les incidences de l'objectif de participation sur la préparation et l'animation des temps collectifs,
- d'identifier avec précisions les différentes fonctions de l'animateur de réunions : préparation, sécurité, mémoire et leurs contenus,
- d'utiliser les techniques de bases de l'écoute active : questionnement, reformulation, synthèse, animation pivot.

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Public visé

Pour qui :

Conseillers des CAUE

Le nombre de participants est limité à 12 personnes maximum

Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

Niveau :

Niveau 1 - initiation

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Déroulement

1^{ère} journée – 9h30 à 17h00 :

- accueil, jeu BOAL,
- présentation des deux journées de formation, retours sur les attentes communiquées par les participants,
- les liens entre « participation » et « animation »- intervention,
- le rôle de l'animateur dans l'approche « participative » des réunions – intervention,

Les fonctions de l'animateur : préparation, sécurité, mémoire. Présentation de points de repères sur l'écoute active « écouter pour comprendre » et les techniques au service de l'animateur.

- mise en pratique de l'écoute active, reformulation, questionnement, synthèse – exercices,
- mise en pratique de « l'animation pivot » - présentation + mise en situation,
- bilan fin de J1 et préparation de J2.

2nd journée – 9h00 à 16h30 :

- accueil, jeu BOAL,
- retours et si nécessaire compléments sur les contenus de la veille,
- mise en œuvre des techniques d'animation – jeux de rôle « introduction d'une réunion » et supervision des jeux de rôles,
- mise en œuvre des techniques d'animation – mises en situation d'animation à choisir parmi différents outils disponibles : le Méta-plan, le brainstorming, le world café...et supervision des mises en situation,
- évaluation de la formation.

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Moyens d'encadrement

Intervenant extérieur : Marie ERAUD (IFREE)

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Durée et organisation de la formation

- 1 module de 2 jours de formation (14h),
- jeudi 25 janvier et vendredi 26 janvier 2018,
- à NIORT (salle B - ancienne École normale - rue Villersexel 79000 NIORT, l'accès de cette salle se fait par le parking des Archives Départementales – 26 rue de la Blauderie – l'autre côté de la rue).

URCAUE NOUVELLE-AQUITAINE

Méthodologie

La capacité à animer des réunions, des collectifs de travail s'acquiert essentiellement par la mise en pratique, l'expérimentation après avoir acquis certains points de repères et certaines techniques indispensables pour être en mesure de préparer et d'intervenir de manière pertinente.

C'est pourquoi cette proposition comprend un maximum de situations de mise en pratique et nécessitera l'implication des participants.

Nous proposons qu'un questionnaire préalable puisse être envoyé aux participants afin de connaître leur niveau de pratique et leur questionnement.

Support pédagogique

Nous communiquerons aux participants durant la formation deux types de documentation : des « fiches de synthèse » reprenant l'ensemble des contenus abordés, des « fiches outils » présentant de manière détaillée différents outils d'animation et leurs modalités de mise en œuvre.

Modalités d'évaluation

La formation s'achève par une évaluation finale récapitulant les principales connaissances acquises au cours des 2 jours.

Coût de la formation

Le coût des 2 jours de formation est de 360 euros par personne (incluant les repas).

Cette formation peut relever des priorités du Plan qualifié de branche des CAUE volet 2 pour 2018. Pour le remboursement des frais pédagogiques et des frais annexes, les employeurs des futurs stagiaires salariés de CAUE, d'URCAUE ou de la FNCAUE doivent envoyer une Demande d'aide financière (DAF) + le programme de la formation à leur Délégation régionale d'Uniformation pour accord préalable au minimum 1 mois avant de début de la formation. La validation relève de la Délégation régionale.